Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_02-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 1er juillet 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 8 juillet 2026

MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE CAVURNES AU CIMETIÈRE COMMUNAL

RAPPORT N°02-07/2026

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_02-DE

Opération	PAS D'INCIDENCE FINANCIERE			
Nature				
Montant	**Budget**	**Mandaté/Engagé**	**Disponible**	**Reste**

Dans un contexte d'évolution des pratiques funéraires, marqué notamment par une augmentation significative du recours à la crémation, il devient nécessaire pour la commune d'adapter ses équipements afin de répondre aux attentes des administrés.

Le cimetière communal dispose déjà de structures cinéraires collectives telles que les columbariums et d'un jardin du souvenir.

Toutefois, ces dispositifs ne permettent pas toujours de répondre aux besoins des familles souhaitant disposer d'un lieu de recueillement individuel.

La cavurne, sépulture enterrée destinée à accueillir les urnes des défunts, constitue une réponse adaptée à cette demande.

Elle offre aux familles une alternative individuelle à l'inhumation traditionnelle, tout en respectant les règles de sécurité et de dignité imposées par la législation funéraire.

Il apparaît donc légitime de créer un espace dédié à leur implantation dans le nouveau cimetière, le long des murs Est et Ouest et d'en fixer les tarifs. Cet emplacement représente environ 50 emplacements.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante :

- De dédier un espace spécifique à l'implantation des cavurnes dans le nouveau cimetière, le long des murs Est et Ouest, conformément au plan annexé à la présente délibération ;
- De fixer les tarifs des concessions des terrains dédiés aux cavurnes comme suit
- De préciser que M. le Maire est autorisé, le cas échéant son 1er Adjoint, à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_02-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 25
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**02-07/2026**
Réunion du 08 juillet 2026

MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE CAVURNES AU CIMETIÈRE COMMUNAL

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Camille SORDET, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Ronan BIHANNIC, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Muriel COLLOMBAT, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Laurent LE GOFF donne procuration à Céline SIMIER
Katia GOUZIEN donne procuration à Françoise GOURIOU
Camille SORDET donne procuration à David KERLAN
Anne POULNOT-MADEC donne procuration à Françoise GOURVENNEC

Monsieur Hakara TEA a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, Par 27 voix Pour,

Monsieur Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2212-2, L.2213-9 et L.2223-1 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, modifiant l'article L.2223-2 du CGCT ;

Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant la hausse du recours à la crémation ;

Considérant la présence dans le cimetière communal de monuments cinéraires collectifs (columbariums) et d'un jardin du souvenir, conformément à la réglementation en vigueur applicable dans les communes de plus de 2 000 habitants ;

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_02-DE

Considérant le souhait de répondre aux demandes des administrés en leur proposant une solution individuelle d'inhumation des urnes funéraires,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide de dédier un espace spécifique à l'implantation des cavurnes dans le nouveau cimetière, le long des murs Est et Ouest conformément au plan annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal fixe les tarifs des concessions des terrains dédiés aux cavurnes comme suit :

Nature de la Concession	Cimetière	Superficie	Nombre de Places	Durée	Tarifs TTC
Cavurne (terre nue - prévoir l'édification d'une cavurne)	Nouveau	0,64 m²	4	15 ans et renouvellement	100 €
				30 ans et renouvellement	200 €

ARTICLE 3 : Le Conseil municipal autorise M. Le Maire, le cas échéant son 1er adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_02-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne	Procuration à Françoise Gouriou	GOURIOU Françoise	
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	arrivé à 19h09
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent	Procuration à Céline SIMIER	DAOUBEN Franck	arrivé à 19h09
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	Procuration à Françoise Gouriou
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille	Procuration à David KERLAN arrivée à 19h38	CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			